

Décrets

Gouvernement du Québec

Décret 1031-96, 21 août 1996

CONCERNANT une modification au décret 867-96 du 10 juillet 1996

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE le premier sous-alinéa du dispositif du décret 867-96 du 10 juillet 1996 soit modifié par le remplacement des mots et chiffres: «du 5 août 1996 au 26 août 1996;» par les mots et chiffres: «du 5 août 1996 au 20 août 1996;».

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

26169

Gouvernement du Québec

Décret 1032-96, 21 août 1996

CONCERNANT la composition de la délégation du Québec à la 37^e Conférence annuelle des premiers ministres des provinces qui se tiendra à Jasper (Alberta), du 21 au 23 août 1996

ATTENDU QUE les premiers ministres des provinces tiendront leur 37^e Conférence annuelle à Jasper (Alberta), du 21 au 23 août 1996;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale doit être constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la proposition du premier ministre et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes:

QUE le premier ministre dirige la délégation québécoise à la 37^e Conférence annuelle des premiers ministres des provinces qui se tiendra à Jasper (Alberta), du 21 au 23 août 1996;

QUE la délégation soit composée, outre le premier ministre, de:

- M. Hubert Thibault, chef de cabinet du premier ministre;
- M^{me} Marthe Lawrence, attachée de presse du premier ministre;
- M. Jean-François Lisée, conseiller du premier ministre;
- M. Éric Meunier, attaché politique du premier ministre;
- M^{me} Esther Gaudreault, directrice du cabinet adjointe du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes;
- M. Michel Boivin, secrétaire général associé aux Affaires intergouvernementales canadiennes;
- M. Pierre Dupont, directeur au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;
- M^{me} Line Gagné, directrice au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;
- M. Camille Horth, directeur au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;
- M^{me} Annie Pineault, agente de secrétariat au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;
- M. André Huot, responsable logistique et physique de la délégation du Québec.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

26170

Gouvernement du Québec

Décret 1039-96, 21 août 1996

CONCERNANT l'acquisition d'immeubles par la Société du Centre des congrès de Québec

ATTENDU QUE la Société du Centre des congrès de Québec est un organisme institué en vertu de la Loi sur la Société du Centre des congrès de Québec (L.R.Q., c. S-14.001);

ATTENDU QUE la Société immobilière du Québec, constituée en vertu de la Loi sur la Société immobilière du Québec (L.R.Q., c. S-17.1) s'est vu confier, par le gouvernement, la maîtrise d'oeuvre des travaux de construction de l'édifice situé au 1000, boulevard René-Lévesque Est, Ville de Québec et connu sous le nom du «Centre des congrès de Québec»;